

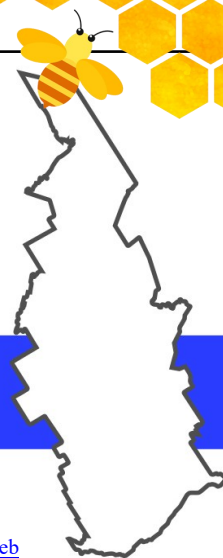
La Résonance syndicale STTCISSS

LANAUDIÈRE

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104 / 20114

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Instagram  Site Web



Appel à toutes et à tous

entraide au féminin



Votre équipe de condition féminine vous sollicite vous ainsi que votre entourage à une collecte de vêtements en bon état pour toute la famille, voire même des uniformes, dans le but d'aider collectivement nos membres lors d'une **méga** journée d'entraide.

Cette journée familiale se déroulera au **Jolodium** de Joliette, samedi le **29 mars 2025** de 10h30 à 15h30. Des kiosques d'information sur les ressources communautaires destinées aux femmes, un comptoir vestimentaire, des jeux gonflables, une animation par le président, des collations et breuvages seront sur place.

De plus, **les 6 et 7 mars marqueront le retour de nos kiosques** de la

journée internationale des droits des femmes qui auront lieu au HPLG et au CHDL. **Vous pourrez laisser vos dons de vêtements à l'un de nos bureaux syndicaux** au HPLG / CHDL / CVM Claude David ou CHSLD l'Assomption du **6 au 21 mars**.



STTCISSS

LANAUDIÈRE

Condition féminine



ENCORE EN LUTTE

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

8 MARS 2025

Nous ferons également une tournée des établissements les 12, 19 et 26 mars et à cette occasion nous récupérerons vos dons de vêtements.

12 MARS

Terrebonne / Mascouche / St-Esprit / St-Jacques / St-Liguori / Sainte-Julienne / St-Lin.

19 MARS

St-Michel-des-Saints / St-Jean-Matha / St-Gabriel / Repentigny / L'Assomption.

26 MARS

L'Épiphanie / Repentigny / Joliette.

Nous espérons vous voir en grand nombre pour notre événement!

votre équipe condition féminine



RAPPEL codes horaire

Petit rappel concernant la possibilité d'étaler le paiement des vacances. Voici l'explication via l'Intranet :

Vous pouvez si désiré voir le paiement de vos vacances étalé sur plusieurs semaines plutôt que d'être payés dans l'entière la 1^{ère} ou les 1^{ères} semaines de vos vacances.

Exemple :

Si vous utilisez le code VACTP : Si vous avez droit à 4 semaines de vacances dont seulement une est payable, votre paiement sera étalé sur vos 4 semaines de vacances.

Si vous utilisez le code VAC : Si vous avez droit à 4 semaines de vacances dont seulement une est payable, vous serez payés intégralement dans la 1^{ère} semaine de vos vacances, et les 3 autres semaines seront sans solde.

Si vous souhaitez l'option de l'étalement, sachez que vous devez le demander lors du choix de vacances. Nous vous invitons à faire savoir à votre gestionnaire et/ou à votre agente aux horaires le mode de paiement que vous voulez pour vos vacances le plus tôt possible. Vous pouvez également inscrire dans la partie commentaire que vous désirez que votre montant soit réparti sur la totalité de vos journées de vacances. Sachez que dès vos premières vacances estivales, vous devrez vous assurer que votre gestionnaire a mis le bon code de vacances à votre horaire selon l'étalement ou sans étalement, après quoi il sera trop tard pour changer le mode de paiement.

Soyez vigilant!

Josée Gariépy,
Agente de griefs



CONDUCTEUR DE VÉHICULE?

Message de la DST

Que vous utilisiez votre véhicule dans le cadre de vos fonctions ou pour transiter au travail, cette note de service s'adresse à vous. On y rappelle qu'un accident sur les terrains du CISSS est encadré par le Code de sécurité routière (CSR) au même titre qu'ailleurs. On y apprend ce que sont nos obligations en cas d'accident avec un autre véhicule et avec de l'équipement du CISSS.

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob

FORMULAIRES T2200 ET TP-64.03 Déductions fiscales des dépenses d'emploi

Aux camarades qui ont besoin de ces formulaires pour leurs impôts (les employés en télétravail respectant les critères d'admissibilité et ceux dont le poste nécessite l'utilisation de leur véhicule) : les formulaires pertinents seront automatiquement produits par l'employeur.

Ils seront transmis sur votre adresse courriel professionnelle ou personnelle d'ici le 27 février.

Si non reçu le 5 mars, [cliquez ici pour consulter la note de service expliquant les étapes à suivre!](#)

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob

FEUILLETS D'IMPÔTS

Dès le 27 février, vos feuillets d'impôts pourront être récupérés sur Logibec. Vous pourrez les imprimer pour compléter votre déclaration de revenus. [Consultez la note de service suivante pour plus de détails!](#)

Votre équipe InfoMob

SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 1^{er} mars pour à partir du 18 mai au 6 septembre 2025.

Demandes horaires : avant le 28 février pour les périodes allant du 23 mars au 19 avril 2025.

Prochain férié à demander : Vendredi Saint, 18 avril 2025 (F-10). Exprimez votre préférence au gestionnaire avant le 28 février 2025.

BESOIN D'AIDE? PENSE AU PAE!

Programme d'aide aux employés

1 855 612-2998

Fondation CSN KIOSQUES

Donner du sens à l'argent.



Pour vous aider à mieux bâtir votre retraite (c'est payant!), vos représentants Fondation viennent vous voir! Voici les prochaines dates prévues :

► 20 février au CMV Claude-David, 12h à 18h;

► 26 février au CHDL, 12h à 18h.

Venez les voir en grand nombre!

Si vous souhaitez améliorer vos économies pour votre retraite, rejoignez Fondation au 514 525-5505 ou via

info.actionnaires@fondation.com.

SEMAINE DE RELÂCHE

Avis à tous : cette année, la semaine de relâche de la commission scolaire des Affluents (sud) coïncide avec celle de la commission scolaire des Samares (nord) et aura lieu du lundi 3 au vendredi 7 mars!

Votre équipe InfoMob

C'est bientôt le temps de faire vos choix de vacances.

Qu'en est-il lorsque vous êtes en invalidité?

Vous devrez malgré tout apposer votre choix de vacances du 1^{er} au 15 mars prochain via LOGIBEC, afin de faire valoir votre ancienneté.

Si la semaine de vacances planifiée arrivait et que vous étiez encore en invalidité, vous ne la perdriez pas. Elle serait remise en banque et vous pourriez, à votre retour au travail, prendre entente avec votre gestionnaire afin de la planifier. Vous avez tout de même le droit de maintenir vos vacances. Si vous êtes en travaux légers/assignation temporaire/retour progressif, vous aurez le droit de maintenir vos vacances.

Si vous avez des questions ou que vous croyez que vous êtes lésé, communiquez avec un agent SST-Défense : au Nord ► 450 759-8222 postes 4616 ou 2009. Au Sud ► 450 654-7229 poste 366113.

Audrey Alcáidinho,
Agente SST-Défense



ÉCLOSION



Votre unité était-elle en éclosion?

Avez-vous contracté la COVID-19 lors de l'exercice de vos fonctions?

Avez-vous passé un test de dépistage PCR en suivant la procédure de l'employeur?

Si vous avez testé positif au test PCR, vous serez rémunéré si vous étiez prévu à l'horaire. La journée de dépistage sera la journée de l'événement, donc vous serez payé à 100% et par la suite, le processus normal de la CNESST.

Si la réponse est oui, il faudra contacter votre équipe SST-Défense afin de faire corriger la situation. Si toutefois le test PCR est négatif, la journée de votre dépistage sera alors mise en maladie.

Appel d'intérêt : titre d'emploi - Magasinier

AVIS AUX MEMBRES DE LA CATÉGORIE 3

L'employeur est à la recherche de **magasiniers et magasiniers (6141 - horaire de 77,5h / 2 semaines)**! Le processus de préqualification est en cours et les besoins sont grands.

Responsabilités du magasinier

Le magasinier peut être appelé à faire de la gestion d'inventaire, de la réception et expédition de marchandise, de la livraison et distribution de matériel de toutes sortes, du prélèvement de commande, réapprovisionnement des réserves des unités de soins et remplissage de réserves secondaires ou *toute autre tâche connexe* nécessaire au bon fonctionnement d'un entrepôt. Il peut devoir lever, tirer ou pousser des charges lourdes. Le magasinier doit être capable d'utiliser divers systèmes informatiques, des lecteurs de code à barres, des transpalettes, des chariots élévateurs (au centre de distribution), etc. Le magasinier doit effectuer plusieurs manipulations de charge lourde et marcher plusieurs heures quotidiennement, ce qui requiert une bonne forme physique.

Responsabilités spécifiques :

- assurer un approvisionnement adéquat des articles en vérifiant les niveaux de stock et en passant des commandes en conséquence;
- préparer les commandes et les expéditions avec précision, en veillant à ce que les fournitures essentielles

soient toujours disponibles;

- transporter les commandes au lieu de livraison indiqué;
- réceptionner, trier, classer et ranger les marchandises;
- vérifier les stocks en entrepôt et valider que cela correspond à l'inventaire;
- effectuer l'emmagasinage (positionner les items, faire la rotation des produits);
- maintenir l'ordre et la propreté dans l'entrepôt;
- saisir des données dans le logiciel informatique (Virtuo et WMS);
- répondre aux différentes demandes de nos clients.

Les exigences du poste sont:

- détenir un diplôme d'études secondaires complétées (DES);
- passation d'un test de connaissances à la fonction de magasinier pour connaître les besoins de formation.

Le taux horaire du titre d'emploi varie entre **24,80\$ et 26,98\$**.

Notez que seuls les employés qui répondent aux exigences pourront être éligibles à l'ajout du titre d'emploi. Si vous avez un intérêt à passer le test qui vous permettrait d'accéder à un titre d'emploi supérieur dans le futur, [l'employeur vous invite à rapidement remplir un formulaire en cliquant ici.](#) **Le 17 février 2025 est la date limite pour le faire!**

Pour toutes questions ou problème en lien avec votre dossier n'hésitez pas à communiquer avec un agent SST-Défense :

► Au Nord : 450 759-8222 postes 4616 ou 2009.

► Au Sud : 450 654-7229 poste 366113.

Votre équipe SST-Défense



PÉTITION D'ÉQUITÉ

Exprimons
notre opinion

SIGNONS LA PÉTITION POUR
QUE LA CAQ PAYE LES SOMMES
DUES EN ÉQUITÉ SALARIALE



POURQUOI LE SOULIGNER?

Il est essentiel de se souvenir que [l'histoire des Noir.es] ne commence ni ne se limite aux épreuves de l'esclavage ou de la colonisation. Elle plonge ses racines dans des civilisations brillantes, des royaumes prospères et des savoirs ancestraux qui ont durablement enrichi le patrimoine de l'humanité. Merci à nos camarades du Syndicat des employés du centre hospitalier universitaire de Montréal pour ces quelques passages qui répondent à la question en titre avec brio!

Quelques figures marquantes :



Souignons d'abord la sagesse de **Boucar Diouf**, né au Sénégal et fier québécois qui, loin de n'être

qu'humoriste, est avant tout océanographe de formation. Boucar, c'est aussi un penseur progressiste pour qui à la fois le respect de la condition féminine et la préservation de l'environnement sont cruciaux. Lorsqu'il s'exprime sur ces sujets, c'est toujours de façon fort originale!

La 2^e personne à qui l'on s'intéresse

aujourd'hui est l'écrivaine quarantenaire **Chimamanda Ngozi Adichie**, qui a cessé ses études en médecine pour obtenir de nombreux diplômes universitaires (en communication, politique, littérature, etc.) Son style d'écriture se décline selon une vision féministe fort pertinente.



2 militantes syndicales qui témoignent de leurs luttes et de leurs défis :



au Manoir l'Âge d'or.
Loudwige Joseph Nadine Joseph

Écoutez-les en cliquant sur l'image!

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob



Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux

Ce n'est pas tous les jours qu'on voit Christian Dubé [poser des gestes susceptibles d'aider le public](#). Si du côté local, nous avons dernièrement donné un coup par des conférences de presses et autres apparitions dans les médias, ce ne sont pas là des gestes isolés et la force du nombre fini par ébranler les colonnes du temple de Dubé.

La proposition du ministre de la Santé et des Services sociaux, c'est d'exiger un retour d'investissement (dans la formation aux médecins) en contraignant les nouveaux diplômés à exercer dans le réseau public durant 5 années minimum. Durant 5 ans, il serait aussi impossible de se désaffilier de la RAMQ pour les mé-

decins, ce qui aurait certainement un effet positif sur les difficultés d'accessibilités aux soins qui accablent actuellement les Québécois.

Une agréable surprise

C'est avec intérêt que j'ai appris que durant les consultations du projet de loi, le Collège des Médecins, ordre professionnel des médecins, [proposait une idée encore plus ambitieuse!](#) En effet, pour eux, l'obligation de travailler au public 5 ans, bien qu'un pas dans la bonne direction, ne serait pas suffisante : il faudrait **interdire carrément aux médecins de se désaffilier du réseau public**.

L'idée des Médecins québécois pour le régime public (MQRP)

COMMISSION PARLEMENTAIRE
PL 83
Loi favorisant l'exercice de la médecine au sein du réseau public de la santé et des services sociaux

Rx
LES RECOMMANDATIONS DE MQRP

MQRP estime qu'une interdiction législative formelle du privé en santé serait la meilleure façon de ramener et de retenir les effectifs médicaux dans le régime public.

INTERDIRE FORMELLEMENT LE PRIVÉ EN SANTÉ

Bien entendu, je suis d'avis que la proposition du Collège des Médecins pourrait être encore mieux et les recommandations du MQRP sont indéniablement plus coercitives à l'endroit du privé et permettraient au privé d'exister sans pouvoir exiger des montants supplémentaires à leurs clients que les prix fixés par la RAMQ. [Apprenez-en plus en écoutant cette super entrevue sur Ohdio!](#)

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob

